

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 5 février 2024, s'est réuni le 12 février 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Etaient présents : VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, BOUARD Pascal, JOLIVET Stéphane, Mesdames GAUDIN Isabelle, JAMET Fernande.

Absents excusés : BARILLET Jérôme, donne pouvoir à PALLU Christian
GRELET Robert, donne pouvoir à PALLU Thierry

Secrétaire : JOLIVET Stéphane

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 4 décembre 2023.

M. le Maire informe le Conseil que les points 8 et 9 de l'ordre du jour ne seront pas délibérés car tous les devis ne sont pas parvenus.

I) Approbation du compte-rendu du 4 décembre 2023

Le compte-rendu du 4 décembre est approuvé à l'unanimité.

II) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2024

Délib 2024-001 s/s préf le 13/02/2024

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.161261 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil municipal de recouvrer à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRE	MONTANTS ALLOUES 2023	CREDITS OUVERTS 2024
20	3 650 €	912,50 €
21	79 521.02 €	19 880,25 €

Après en avoir délibéré,

L'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2024 est adoptée à l'unanimité.

III) **Vote des subventions diverses accordées en 2024** Délib 2024-002 s/s préf le 13/02/2024

Monsieur VERNEAU, Maire, propose au Conseil municipal de procéder au vote des subventions diverses 2024, accordées comme chaque année par la Commune.

Le Conseil municipal procède au vote de ces subventions, sous réserve de demande de subvention.

Ci-joint la liste des sommes accordées pour 2024 par le Conseil municipal à différents organismes demandeurs.

SUBVENTIONS DIVERSES VOTEES AU COMPTE 6574 A INSCRIRE AU BUDGET 2024 :

	<u>2024</u>
- E.N.C.N.	50 €
- Pompiers Chambon	50 €
- Association des Parents d'élèves de Bouilly	450 €
- Ascoux Sport	30 €
- Entente Gâtinaise de Pétanque Vrigny – Ascoux	10 €
- Association Dadonville Sport et Culture	10 €
- Karaté Club de Beaune la Rolande	20 €
- Association Sermaises gymnastique rythmique	<u>10 €</u>
TOTAL	630 €

IV) **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif de l'assainissement 2023**

Délib 2024-003 s/s préf le 13/02/2024

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2023, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Monsieur Michel THIEBAULT prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

	<i>Fonctionnement :</i>		<i>Investissement :</i>
Dépenses :	78 659.82 €	Dépenses :	48 184.84 €
Recettes :	<u>92 921.53 €</u>	Recettes :	<u>48 105,53 €</u>
Résultat de l'exercice	+ 14 261.71 €		- 79.31 €
Report 2022	+ 6 046.12 €		+ 51 815.10 €
Résultat cumulé	+ 20 307.83 €		+ 51 735.79 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2023 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil.

V) Acceptation de devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée + demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret Délib 2024-004 s/s préf le 13/02/2024

Le Maire expose que la tondeuse autoportée actuelle est en panne et que les réparations sont trop onéreuses. Il convient donc d'en racheter une nouvelle

Plusieurs devis ont été demandés :

- A Loisirs services :
 - Marque WOLF, modèle A80K3, pour un montant de 6 247,50 €HT, soit 7 497 € TTC
- Chez DROUIN ET FILS :
 - Marque ETESIA modèle HYDRO 80 MKHP3, pour un montant de 5 910,00 € HT, soit 7 092 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte le devis de chez DROUIN ET FILS, pour un montant de de 5 910,00 € HT, soit 7 092 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret ;

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VI) Acceptation de devis pour travaux d'éclairage public + demande de subvention DETR et SIERP Délib 2024-005 s/s préf le 13/02/2024

Le Maire expose dans un premier temps que, dans un souci de réduction de dépenses d'électricité, il conviendrait de changer quelques appliques actuelles sur la commune en applique LED et de faire installer des horloges astronomiques.

Des devis ont été demandés à la SICAP et à la SOMELEC pour le remplacement des appliques sur les poteaux béton :

- SICAP :
 - Changement d'appliques, pour un montant de 16 683.60 € HT, soit 20 020.32 € TTC
 - Installation d'horloges astronomiques, pour un montant de 1 195.30 €HT, soit 1 434.36 €TTC
- SOMELEC :
 - Changement d'appliques, pour un montant de 8 889,50 € HT, soit 10 667,40 € TTC
 - Installation d'horloges astronomiques, pour un montant de 2 905,00 €HT, soit 3 486,00 €TTC

La SOMELEC a proposé à la commune un devis supplémentaire comportant l'ensemble de ces prestations ainsi que le remplacement des lanternes du réseau enfoui. Ce devis s'élève à 30 863,00 €HT, soit 37 035,60 € TTC

Après en avoir débattu, le nouveau devis de la société SOMELEC a été retenu

Le Maire expose ensuite que certaines rues ne sont encore pas équipées d'éclairage public. Un devis a été demandé à la SOMELEC pour l'installation de 3 mâts autonomes solaires. Le devis est de 10 415 €HT, soit 12 498 €TTC

Plan de financement proposé :

Origine du financement	Montant H.T.	Taux de la subvention
D.E.T.R.	12 383,40	30 %
SIERP	20 639,00	50 %
Autofinancement	8 255,60	20 %
Total	41 278,00	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte les devis de la SOMELEC, pour un montant total de 41 278,00 €HT, soit 49 533,60 € TTC

Article 2 – accepte le plan de financement proposé

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du SIERP et de la DETR

Article 4 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VII) **Acceptation de devis pour des chaises + demande de subvention au Conseil départemental du Loiret**

Le Maire expose que les chaises de la salle polyvalente sont à changer, plusieurs devis ont été demandés. Ceux-ci ne correspondent pas à l'attente du conseil. Le Conseil municipal décide de poursuivre les recherches.

VIII) **Acceptation de devis pour vidéo surveillance + demande de subvention au Conseil départemental du Loiret** Délib 2024-006 s/s préf le 13/02/2024

Le Maire expose que le vandalisme est de plus en plus important sur la commune. Il devient nécessaire d'équiper celle-ci de vidéo-surveillance. Un devis a été demandé à :

- La société Alarme et vous, pour un montant de 1 079,37 €HT, soit 1 295,24 € TTC
- La société AZ Concept, pour un montant de 1 780,00 €HT, soit 2 136,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte le devis de la société Alarme et vous, pour un montant de 1 079,37 €HT, soit 1 295,24 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

IX) Acceptation de devis pour une alarme hangar + demande de subvention au Conseil départemental du Loiret Délib 2024-007 s/s préf le 13/02/2024

Le Maire expose que les cambriolages sont de plus en plus importants sur la commune. Il devient nécessaire d'équiper le hangar municipal d'une alarme. Un devis a été demandé à :

- La société Alarme et vous, pour un montant de 1 571,86 €HT, soit 1 886,23 € TTC
- La société AZ Concept, pour un montant de 1 588,00 €HT, soit 1 905,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte le devis de la société Alarme et vous, pour un montant de 1 571,86 €HT, soit 1 886,23 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

X) Acceptation de devis pour une alarme mairie + demande de subvention au Conseil départemental du Loiret Délib 2024-008 s/s préf le 13/02/2024

Le Maire expose que les cambriolages sont de plus en plus importants sur la commune. Il devient nécessaire d'équiper la mairie d'une alarme. Un devis a été demandé à :

- La société Alarme et vous, pour un montant de 1 988,98 €HT, soit 2 386,78 € TTC
- La société AZ Concept, pour un montant de 2 652,27 €HT, soit 3 182,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte le devis de la société Alarme et vous, pour un montant total de 1 988,98 €HT, soit 2 386,78 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire a faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

XI) Questions diverses

- Une demande de prêt de radar pédagogique a été faite auprès du Conseil départemental du Loiret
- La SITOMAP souhaite savoir si la commune veut implanter un site de compostage collectif, et si oui, où. La plupart des habitants possèdent des jardins et ont déjà de quoi composter.
- La CCDP met en place un Plan intercommunal de sauvegarde. Elle demande à toutes les communes de bien vouloir faire un plan communal de sauvegarde. Christian PALLU avait été désigné référent lors du dernier conseil. Une première réunion a été organisée par la CCDP La commune avait déjà fait un plan de sauvegarde qu'il convient de mettre à jour.
- Lors de l'installation de la fibre à la mairie, nous avons demandé à ne plus avoir de ligne pour le fax. Depuis deux factures pour cette ligne nous sont parvenues. Un recommandé a été fait pour résilier cette ligne et une demande de remboursement sera faite.
- Les vérifications annuelles d'électricité, de gaz et d'extincteurs ont été faites.

- GROUPAMA : les assurances de la station et du garage du logement du 2 rue de l'Eglise ont été résilié
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024
- Lors de la manifestation des agriculteurs, des tracteurs du Lot et Garonne sont passés sur le territoire de Bouilly (au niveau du pont de l'autoroute) accompagnés de la gendarmerie, d'un hélicoptère, de blindés et des renseignements généraux
- M. MOUTOT propose de restaurer les bancs de la commune. Sa proposition est acceptée.

La séance est levée à 22h15

Le Secrétaire

Le Maire

Les Conseillers